

Devenu pubère, l'adolescent n'est plus un enfant et n'est pas un adulte. Il est encore dépendant de ses parents et, malgré son désir croissant d'indépendance, il n'est pas encore capable d'être pleinement autonome ni matériellement, ni psychologiquement. La responsabilité pénale commence à treize ans tandis que la majorité civile ne commence qu'à dix-huit ans : il est alors « capable de tous les actes de la vie civile ».

Nous voulons explorer quelle est la possibilité de l'adolescent d'être responsable de lui-même entre ces deux bornes. Est-il libre de demander des soins sur sa seule initiative (contraception, interruption de grossesse, consultation médicale, consultation psychiatrique) ? Le professionnel a-t-il le sentiment de travailler différemment quand il voit l'adolescent seul, ou quand il le voit avec ses parents ?

Comment l'adolescent peut-il assumer la responsabilité de devenir parent ? Parfois il est contraint de veiller sur un parent malade mental.

Donnons-nous à nos adolescents les moyens de faire face aux responsabilités que nous leur reconnaissons ?

PROGRAMME

8 h 30 - 9 h 00 Accueil des participants

9 h 00 - 9 h 15

INTRODUCTION : Alain Braconnier

9 h 15 - 10 h 30

DONNÉES LÉGALES ET ÉPIDÉMIOLOGIQUES

Modérateur : Michel Botbol

Mise au point sur la situation légale des adolescents

Martine de Maximy

Evolution des troubles et des consultations entre 12 et 18 ans

Marie Choquet

10 h 30 - 11 h 00

Pause

11 h 00 - 12 h 30

L'ADOLESCENT EN QUÊTE D'AIDE

Modérateur : François Marty

La consultation gynécologique à l'adolescence avec ou sans les parents

Sylvain Mimoun

Des élèves confient leurs problèmes à l'équipe scolaire

Marie-Josèphe Chardonnet

12 h 30 - 14 h 30

Déjeuner

14 h 30 - 16 h 00

L'ADOLESCENT EN SITUATION DE RESPONSABILITÉ

Modérateur : Françoise Moggio

Des adolescents deviennent parents

Nelly Carpentier

L'adolescent face à la maladie mentale d'un ou de ses deux parents

Vassilis Kapsambelis

15 h 00 - 16 h 30

Pause

16 h 30 - 17 h 30

LE PSYCHIATRE ENTRE L'ADOLESCENT ET LES PARENTS

Modérateur : Claude Bursztejn

La consultation psychiatrique d'un adolescent avec ou sans ses parents...

Patrice Huerre

La spécificité du travail avec les parents d'adolescents

Philippe Jeammet

17 h 30 - 18 h 00

CONCLUSION

Colette Chiland